

Les éoliennes, ces moulins à vent géants en pays de Vitré

Modifié le 06/05/2017 à 19:10 | Publié le 06/05/2017 à 19:10



Les trois éoliennes principales du parc de la Haute-Chauvelais, à Balazé. | Ouest-France

Le conseil de développement du pays de Vitré - Porte de Bretagne organisait, ce samedi, une visite des parcs éoliens de Balazé et de Montreuil-des-Landes.

Samedi matin, une trentaine de personnes sont venues rencontrer la société Quadran, qui exploite les sites éoliens.

Présentation

Le conseil de développement, une association loi 1901, est composé de 96 membres bénévoles. Cette assemblée citoyenne compte des représentants économiques, sociaux et associatifs du pays de Vitré. C'est une instance de concertation et de proposition, un lieu propice à la réflexion. Elle a pour rôle de promouvoir le développement d'un territoire. Pour Alain Bignon, président de la commission énergie, « **c'est l'occasion de mettre en avant les énergies renouvelables** ».

Le commencement

Il y a vingt-deux ans, la France initiait son premier programme éolien. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'en 2030, 40 % de la production d'électricité se fera à partir d'énergie renouvelable, contre 11,3 % aujourd'hui en Bretagne – dont 58 % d'électricité d'origine éolienne. Les trois pays disposant des plus grands parcs éoliens se situent en Chine, aux États-Unis et en Allemagne. À Balazé, le projet a été lancé en 2004 pour un parc de quatre éoliennes, inaugurées en 2010, qui produit 8 MWh. « **Le parc apporte une contribution économique à la commune de l'ordre de 20K € par éolienne, dont une partie est redistribuée** », explique Bernard Delaunay, premier adjoint.

Comment ça marche ?

L'énergie éolienne exploite le vent, une énergie renouvelable, inépuisable et propre. La quantité électrique produite dépend de la longueur des pales, de la température extérieure et de la vitesse du vent, le critère prépondérant. En général, les éoliennes fonctionnent lorsque la vitesse du vent est comprise entre 10 et 90 km/h, pour des raisons de sécurité.

La génératrice délivre une tension électrique de 20 kV. À Balazé, les mâts atteignent 98 m et les pales 41 m. La durée de vie d'un parc éolien est d'environ vingt ans. Durant l'exploitation, il ne génère pas de déchets et se caractérise par un taux d'émission de CO₂ de 12,7 g/kWh. De plus, les matériaux utilisés pour la construction ont un taux de recyclabilité élevé. En effet, le béton, l'acier, la fonte se recycle facilement. En France, une éolienne de 2 MWh permet en moyenne d'alimenter en électricité environ 900 foyers. À Balazé, le parc fonctionne presque toute l'année. De quoi alimenter 15 000 personnes hors chauffage.

Inconvénients

Le premier frein au développement de l'énergie éolienne est le manque de régularité du vent. C'est une source d'énergie intermittente. Le corolaire est le choix pertinent du lieu d'implantation du parc éolien. À cela s'ajoute une certaine détérioration du paysage liée aux nuisances visuelles et sonores. En fonction du vent dans les pales, le niveau de bruit est voisin de 60 dBA, ce qui correspond à un bruit d'une fenêtre donnant sur une rue, soit moins que celui d'une voiture. À cela s'ajoute les réticences des riverains mais, pour Vincent Blot, le plus proche voisin, « **je n'ai remarqué aucune influence sur mon exploitation. Pour le bruit, cela dépend des conditions météo, mais on s'habitue !** » Elles sont visibles jour et nuit, via des flashes clignotants.

Renseignements : conseil de développement du pays de Vitré, tél. 02 99 0 91 12 ou conseil.developpement@paysdevitre.org